

DATE : Le 1 sept 2020

N° 2020-26

CATÉGORIE : PLACEMENTS

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux et comptes nationaux

OBJET : Gagnez une commission bonifiée de 15 % ou moins sur les dépôts dans des FPG de l'Empire Vie pour le reste de 2020 grâce à la commission bonifiée de 2020

Annonce

L'Empire Vie est heureuse d'annoncer une commission bonifiée qui s'appliquera à tous les dépôts (soumis en ligne ou en format papier) dans des contrats de fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie. La commission bonifiée de 2020 remplacera à compter du 1^{er} septembre 2020 la commission bonifiée sur les dépôts en ligne dans des FPG annoncée précédemment (CIRF-2020-03) et qui devait prendre fin le 30 septembre 2020.

Tous les dépôts dans des FPG seront désormais admissibles à la **commission bonifiée de 10 %** (sur le taux de commission habituel) du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020. Consultez l'Annexe A pour plus de détails sur l'admissibilité, le calcul et le paiement de la commission bonifiée de 10 %.

Lorsque la commission bonifiée de 2020 prendra fin, tous les dépôts en ligne dans des FPG faits entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020 seront admissibles à une **commission bonifiée additionnelle de 5 %** (sur le taux de commission habituel). Consultez l'Annexe B pour plus de détails sur l'admissibilité, le calcul et le paiement de la commission bonifiée additionnelle de 5 %.

Produits admissibles

Seuls les dépôts admissibles dans des FPG donneront droit à une commission bonifiée. Les FPG incluent les produits suivants :

- FPG 75/75
- FPG 75/100
- FPG 100/100

Les dépôts dans Catégorie Plus 3.0 et dans les produits de l'Empire Vie dont la vente de nouvelles polices a pris fin ne seront pas inclus.

Taux de commission bonifiée de 10 % sur les dépôts dans des FPG

La commission bonifiée de 10 % s'appliquera comme suit à tous les dépôts dans des FPG faits entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020 :

Option de frais d'acquisition	Taux de commission habituel sur les dépôts dans des FPG	Taux de commission bonifié de 10 % sur les dépôts dans des FPG
Frais de vente différés	5,00 %	5,50 %
Sans frais	3,50 %	3,85 %
Frais modiques	2,50 %	2,75 %
Frais d'entrée*	0 %	0,25 %
Série F/honoraires de service [†]	Option non admissible	Option non admissible

* L'Empire Vie versera une commission bonifiée de 0,25 % sur tous les dépôts admissibles dans des FPG avec l'option de frais d'entrée, peu importe le pourcentage des frais d'entrée que le client a sélectionné.
† Toute commission incluse dans un contrat de série F/d'honoraires de service est négociée par le client et le conseiller/courtier et est versée directement par le client.

**Exemple de
commission
bonifiée de
10 % sur les
dépôts dans
des FPG**

L'exemple suivant illustre la façon dont la commission bonifiée de 10 % sur les dépôts dans des FPG serait calculée en fonction d'un scénario hypothétique :

Produit : FPG 75/100

Type de proposition : Processus de placement Rapide & Complet

Type de dépôt : Dépôt préautorisé unique

Date du dépôt : Le 15 septembre 2020

Montant du dépôt : 100 000 \$

Option de frais d'acquisition : Sans frais

$$\underline{100\,000 \$ \times 3,85 \% = 3\,850 \$}$$

L'Empire Vie calculerait la commission sur le dépôt dans un FPG au moment du dépôt et la verserait selon le calendrier applicable de rémunération hebdomadaire des conseillers. Consultez l'Annexe A pour plus de détail sur le calcul et le paiement de la commission bonifiée de 10 %.

Comme le dépôt dans un FPG ci-dessus a été traité grâce au processus de placement Rapide & Complet, il serait également admissible à la commission bonifiée additionnelle de 5 % sur les dépôts en ligne. L'Empire Vie calculerait ce boni lorsque la commission bonifiée de 2020 prendrait fin (autour de la fin de janvier 2021). Consultez l'Annexe B pour plus de détails sur le calcul et le paiement de la commission bonifiée additionnelle de 5 %.

**Personne-
ressource**

Geoff Gibson, vice-président, Produits et Marketing, Placements

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS – VEUILLEZ NE PAS DISTRIBUER AU PUBLIC

Annexe A : Commission bonifiée de 10 % sur les dépôts dans des FPG

Commission bonifiée de 10 % sur les dépôts dans des FPG – admissibilité

Tous les dépôts dans des fonds de placement garanti (FPG) reçus et traités entre le 1^{er} septembre 2020 et la clôture des affaires le 31 décembre 2020 seront admissibles à la commission bonifiée de 10 %.

Les dépôts reçus de l'une des façons suivantes sont admissibles :

- Processus de placement Rapide & Complet
- Portail à l'intention des conseillers de l'Empire Vie (dépôts et demandes de transfert par T2033)
- Ordre électronique au moyen du réseau Fundserv
- Papier (par exemple, chèques de client)
- Transferts d'autres institutions
- Débit préautorisé (DPA) unique
- DPA récurrents
- Transferts d'autres polices de l'Empire Vie

Taux de commission bonifiée de 10 % sur les dépôts dans des FPG

La commission bonifiée de 10 % s'appliquera comme suit à tous les dépôts dans des FPG faits entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020 :

Options de frais d'acquisition	Taux de commission habituel sur les dépôts dans des FPG	Taux de commission bonifié de 10 % sur les dépôts dans des FPG
Frais de vente différés (FVD)	5,00 %	5,50 %
Sans frais (SF)	3,50 %	3,85 %
Frais modiques (FM)	2,50 %	2,75 %
Frais d'entrée (FE)*	0 %	0,25 %
Série F/honoraires de service†	Option non admissible	Option non admissible

* L'Empire Vie versera une commission bonifiée de 0,25 % sur tous les dépôts admissibles dans des FPG avec option de frais d'entrée, peu importe le pourcentage des frais d'entrée que le client a sélectionné.

† Toute commission incluse dans un contrat de série F/d'honoraires de service est négociée par le client et le conseiller/courtier et est versée directement par le client.

Calcul et paiement de la commission bonifiée sur les dépôts dans des FPG

Pour les dépôts admissibles dans des FPG avec option de FDV, SF et de FM faits entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020, nous calculerons la commission bonifiée de 10 % sur les dépôts dans des FPG au moment de chaque dépôt. Nous la verserons selon le calendrier 2020 de rémunération hebdomadaire des conseillers (voir CIRE-2019-26).

Pour les dépôts dans des FPG avec option de FE faits entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020, nous calculerons la commission bonifiée de 0,25 % après le 31 décembre 2020. Nous la verserons selon le calendrier de rémunération hebdomadaire des conseillers de l'Empire Vie (autour de la fin de janvier 2020).

L'Empire Vie versera la commission bonifiée de 0,25 % sur les dépôts dans des FPG avec option de FE directement au conseiller et à l'AGA/au courtier, et non au moyen du réseau Fundserv, selon le tableau suivant :

Option de frais d'acquisition	Paieement au conseiller	Paieement à l'AGA/au courtier
FE	22,5 points de base	2,5 points de base

Annexe B : Commission bonifiée additionnelle de 5 % sur les dépôts en ligne dans des FPG

Commission bonifiée de 5 % sur les dépôts en ligne dans des FPG – admissibilité

Tous les dépôts en ligne dans des fonds de placement garanti (FPG) reçus et traités entre le 1^{er} septembre 2020 et la clôture des affaires le 31 décembre 2020 seront admissibles à une commission bonifiée additionnelle de 5 %. Pour être admissible à la commission bonifiée additionnelle de 5 %, l'Empire Vie doit recevoir le dépôt de l'une des façons suivantes :

- Processus de placement Rapide & Complet
- Portail à l'intention des conseillers de l'Empire Vie (dépôts et demandes de transfert par T2033)
- Ordre électronique au moyen du réseau Fundserv (opérations traitées par un courtier qui a accès à Fundserv)

Les types de dépôts en ligne dans des FPG suivants sont admissibles à la commission bonifiée additionnelle de 5 % :

Type de dépôt dans un FPG	Moyen de soumission des dépôts dans des FPG		
	Processus de placement Rapide & Complet	Portail à l'intention des conseillers de l'Empire Vie	Ordre électronique au moyen du réseau Fundserv
Dépôt additionnel (qui n'est pas un dépôt préautorisé [DPA])	s. o.	s. o.	Oui
DPA unique	Oui (pour un nouveau contrat)	Oui	Oui
DPA récurrents (nouveaux et existants)*	Oui (pour un nouveau contrat)	Oui	s. o.
Transferts d'autres institutions (transfert par T2033 ou transfert au comptant [TC])	Oui (pour un nouveau contrat)	Oui	Par un TC
Transferts d'autres polices de l'Empire Vie	Oui (pour un nouveau contrat)	s. o.	Oui

* Tous les DPA récurrents donneront droit à la commission bonifiée additionnelle de 5 % sur les dépôts en ligne dans des FPG à compter du 1^{er} septembre 2020.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8 • tél. 613 548-1890 • sans frais 1 877 548-1881
www.empire.ca

Calcul et paiement de la commission bonifiée additionnelle de 5 % sur les dépôts en ligne dans des FPG

Après le 31 décembre 2020, nous calculerons la commission bonifiée additionnelle de 5 % sur les dépôts en ligne dans des FPG faits entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020 et la verserons selon le calendrier de rémunération hebdomadaire des conseillers de l'Empire Vie (autour de la fin de janvier 2020)

L'Empire Vie versera la commission bonifiée additionnelle de 5 % sur les dépôts en ligne dans des FPG directement au conseiller et non au moyen du réseau Fundserv. Le tableau suivant présente la répartition du paiement de la commission bonifiée additionnelle de 5 % pour chaque option de frais d'acquisition*.

Option de frais d'acquisition	Commission bonifiée additionnelle de 5 % sur les dépôts en ligne
Frais de vente différés	25 points de base
Sans frais	17,5 points de base
Frais modiques	12,5 points de base
Frais d'entrée	12,5 points de base

* Nous calculerons le montant la commission bonifiée additionnelle de 5 % sur le montant total de tous les dépôts en ligne admissibles faits entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2020.

Commission bonifiée de 5 % sur les dépôts en ligne dans des FPG – exemple

L'exemple suivant illustre la façon dont la commission bonifiée additionnelle de 5 % sur les dépôts en ligne dans des FPG serait calculée en fonction d'un scénario hypothétique :

Période de dépôt : Du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020

Dépôt en ligne total admissible dans des FPG : 575 000 \$

Option de frais d'acquisition : Frais modiques seulement

$$575\,000 \$ \times 0,00125 \% = 718,75 \$$$

Fin devancée de la commission bonifiée sur les dépôts en ligne dans des FPG annoncée précédemment

La commission bonifiée sur les dépôts en ligne dans des FPG annoncée dans la circulaire d'information numéro 2020-03 et qui a avait été prolongée jusqu'au 30 septembre 2020 prendra fin le 1^{er} septembre 2020. Tous les dépôts en ligne admissibles dans des FPG faits entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 août 2020 donneront droit à une commission bonifiée additionnelle de 10 %. Nous calculerons la commission bonifiée additionnelle de 10 % après le 30 août 2020 et la verserons selon le calendrier de

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8 • tél. 613 548-1890 • sans frais 1 877 548-1881
www.empire.ca

rémunération hebdomadaire des conseillers de l'Empire Vie (autour de la fin de janvier 2020). Nous n'apporterons aucune autre modification à la commission bonifiée sur les dépôts en ligne.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8 • tél. 613 548-1890 • sans frais 1 877 548-1881
www.empire.ca